



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2022.10.3

du Conseil communautaire du 4 octobre 2022

Comptes administratifs des deux budgets annexes assainissement "Marchés" et "Délégations de Services Publics" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice budgétaire du 1er janvier au 30 juin 2022.

Date de la convocation : 27 septembre 2022

Date d'affichage : 5 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. Olivier DELAPORTE

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothee BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Moncef ELACHECHE, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Jérémy DEMASSIET, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL.

M. Alain SANSON (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Christophe KONSITORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DARCHIS), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à M. Henri LANCELIN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Bruno DREVON).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M49 ;

Vu la délibération n° D.2022.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.04.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement « Délégations de services publics (DSP) » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.06.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022 relative notamment à la clôture et à l'intégration des budgets annexes assainissement « Marchés » et « DSP » au sein du budget annexe assainissement « Régie » de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.10.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 octobre 2022 portant sur les comptes de gestion des deux budgets annexes assainissement « Marchés » et « DSP » de la communauté d'agglomération pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc doit soumettre au vote de son Assemblée le compte administratif de l'année 2022 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2022) des budgets annexes assainissement « Marchés » et « Délégations de services publics (DSP) », faisant suite à leur dissolution au 1^{er} juillet 2022 et à leur intégration au sein du budget annexe assainissement « Régie » par délibération du 29 juin 2022 susvisée.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année. Il compare les prévisions et autorisations de recettes et de dépenses se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, le Président de la communauté d'agglomération. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

- Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer :

- sur le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement « Marchés » et du budget annexe assainissement « DSP » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec les comptes de gestion du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles et présenté en annexe de la délibération,

- sur les résultats définitifs comptables de l'exercice 2022, qui seront repris dans le budget annexe assainissement.

Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser de dépenses et de recettes d'investissement pour ces deux budgets assainissement.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier Delaporte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement « Délégations de services publics (DSP) » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, joint, en conformité avec le compte de gestion 2022 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;

- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement « DSP » tels que résumés dans le tableau ci-après :

CA 2022	Assainissement DSP
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	656 815,67 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	49 755,99 €
Solde de l'exercice	607 059,68 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	439 924,65 €
Excédent de la section de fonctionnement (1)	1 046 984,33 €
Recettes d'Investissement de l'exercice	57 944,41 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	337 896,13 €
Solde de l'exercice	-279 951,72 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	2 470 865,25 €
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	2 190 913,53 €
Reste à réaliser de recettes d'investissement	0,00 €
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	0,00 €
Capacité de la section d'investissement (avec les restes à réaliser) (2)	2 190 913,53 €

- 3) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement « Marchés » de la communauté d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, joint, en conformité avec le compte de gestion 2022 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement « Marchés » tels que résumés dans le tableau ci-après :

CA 2022	Assainissement Marchés
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	1 062 045,96 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	83 242,02 €
Solde de l'exercice	978 803,94 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	2 347 183,02 €
Excédent de la section de fonctionnement (1)	3 325 986,96 €
Recettes d'Investissement de l'exercice	42 081,39 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	646 580,03 €
Solde de l'exercice	-604 498,64 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	1 956 398,27 €
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	1 351 899,63 €
Reste à réaliser de recettes d'investissement	0,00 €
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	0,00 €
Capacité de la section d'investissement (avec les restes à réaliser) (2)	1 351 899,63 €

- 5) d'intégrer les résultats de l'exercice 2022 des budgets annexes assainissement « DSP » (97001) et « Marchés » (97002) dans le budget annexe assainissement (97003) :

CA 2022	Assainissement t DSP	Assainissement Marchés	Total budget DSP + Marchés	
Excédent de la section de fonctionnement	1 046 984,33 €	3 325 986,96 €	4 372 971,29 €	compte 002
Excédent de la section d'investissement	2 190 913,53 €	1 351 899,63 €	3 542 813,16 €	compte 001

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 67 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.